

Le dépôt régional

Qu'est-ce que le dépôt régional ?

Les œuvres audiovisuelles soutenues par le Conseil régional de Bretagne au titre du Fonds d'aide à l'expression audiovisuelle en langue bretonne (FALB) font l'objet d'un dépôt à la Cinémathèque de Bretagne.

Ce dépôt a été mis en place dans un but de conservation et de valorisation des productions de flux en langue bretonne. Les productions déposées doivent être accompagnées d'un dossier regroupant différentes informations.

Les objectifs de cette collecte sont de sauvegarder le travail des réalisateurs et des producteurs en langue bretonne ainsi que de favoriser un partage entre professionnels de l'audiovisuel et avec le public. Les éléments constitutifs du dépôt seront donc traités à des fins de conservation par la Cinémathèque de Bretagne.

Le dépôt régional n'entraîne aucun transfert de propriété.

Les contacts

Sur les modalités du dépôt régional et la délivrance de l'attestation - Cinémathèque de Bretagne :

Lucie Jullien, lucie.jullien@cinematheque-bretagne.fr

Tél. : 02 98 43 63 55 - www.cinematheque-bretagne.bzh

Sur l'instruction des dossiers d'aide au titre du FALB - Conseil régional de Bretagne :

Brigitte Commault, brigitte.commault@bretagne.bzh

Tél. : 02 99 27 96 44 www.bretagne.bzh

Organisation du dépôt

1 / La société de production adresse à la Cinémathèque de Bretagne :

- Les éléments documentaires par mail à : lucie.jullien@cinematheque-bretagne.fr
- Une clé usb ou un disque dur contenant les fichiers de la production. Préciser dépôt régional sur l'enveloppe. Pour les disques durs, l'envoi retour est à la charge du déposant.

2 / Après réception et vérification des éléments constitutifs du dépôt, la Cinémathèque de Bretagne :

- Délivre à la société de production l'attestation de dépôt demandée par le Conseil régional de Bretagne.

ATTENTION :

- L'attestation ne sera pas délivrée si le fichier master est absent du dépôt.
- Un délai minimum d'une semaine est nécessaire pour réception, copie et vérification des pièces.

Documents obligatoires
Pour le(s) master(s) : fichier(s) Apple ProRes 4:2:2 HQ (ou +) .mov sur disque dur ou clé USB
Fichier(s) H264 .mp4 de moins de 5Go par fichier
Liste des supports de diffusions existants (DCP, VoD...)
Génériques définitifs début et fin en .pdf ou .doc
Fiche technique détaillée de la production
Résumé standard de la production (un résumé par épisode pour les séries)
Présentation & filmographie de la production (si premier dépôt ou après mise à jour importante)
CV de la réalisatrice ou du réalisateur à jour

Documents complémentaires si existants
Termes et durée des contrats de cession de droits d'auteur(s), de coproduction. Préciser les droits particuliers (Ayants-droit d'origine pour un double, interviews exclusives, images d'archives...).
Participation aux festivals et prix obtenus
Dossier de presse de la production
Affiche (si existante) - 300 DPI en JPEG
Site web de la production
Date de première diffusion